



République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

Déclaration de Politique Générale du Gouvernement



Juillet 2023



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

Déclaration de Politique Générale du Gouvernement

JUILLET 2023

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Messieurs et Mesdames les Députés,**

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser aujourd'hui à votre auguste Assemblée pour vous présenter, conformément à l'article 42 (nouveau) de la Constitution, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour vous présenter mes félicitations pour la confiance que le peuple mauritanien a mis en vous, et solliciter votre collaboration positive avec le Gouvernement dans l'intérêt supérieur de notre pays.

Cette Déclaration de Politique Générale du Gouvernement vous est exposée, aujourd'hui, à la suite de la confiance que le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a bien voulu m'accorder, le 3 juillet courant, pour diriger et coordonner l'action du nouveau Gouvernement.

Elle détaille les grandes lignes du programme du Gouvernement pour le reste de ce mandat, à la lumière des progrès indéniables réalisés dans le pays depuis l'investiture du Président de la République le 1er août 2019, tant en termes de réformes politiques, qu'en termes d'exécution des programmes de développement économique et social.

Et, bien entendu, elle s'appuie en premier lieu sur la vision ambitieuse du Président de la République, développée dans son programme électoral et articulée autour de quatre axes qui sont :

- un état fort, moderne et au service du citoyen ;
- une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;
- un capital humain valorisé au service du développement ; et
- une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Mais elle se réfère aussi aux orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), tout comme elle reflète les orientations et directives du Président de la République visant à hiérarchiser les priorités et à prendre en compte les défis et menaces survenus durant ces quatre années.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,
L'accès du citoyen aux services publics, avec dignité et équité, ne peut se faire qu'à travers un état fort et moderne qui s'inspire de nos valeurs islamiques, veille à l'application des lois et règlements avec toute la rigueur requise, respecte les droits humains, assure la sécurité des populations et de leurs biens, encourage la liberté d'association et d'information, et une administration moderne au service du citoyen.

Dans cette perspective, le Gouvernement persévéra dans ses efforts visant à mettre en place les conditions nécessaires pour renforcer l'indépendance de la justice, l'accès des plus

démunis au service judiciaire, la professionnalisation et la spécialisation des magistrats, la réforme du système carcéral et pénal, la protection des droits de l'homme et la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et de traite des personnes.

En matière de promotion et de protection des droits humains, l'action menée depuis quatre ans a donné des résultats reconnus au niveau national et international. Cela s'est traduit par le reclassement positif de la Mauritanie dans tous les rapports de référence en la matière, en particulier celui de la lutte contre la traite des personnes et celui du commissariat des nations unies pour les droits humains.

Par ailleurs, le Plan « INSAF » du Président de la République sur l'équité, la citoyenneté et la cohésion sociale, lancé en 2022, sur la base du discours du Président de la République à Ouadane, a été actualisé récemment suite à l'appel de Djéol. Ce Plan permettra de mettre en œuvre des actions concrètes visant à assurer un maximum d'équité dans l'accès des citoyens à leurs droits avec dignité, à renforcer l'action citoyenne pour engager tous les Mauritaniens à s'acquitter de leurs devoirs envers la collectivité, et à développer des comportements et des discours permettant de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.

Par ailleurs, les programmes axés sur l'autonomisation des filles et des femmes et la protection de leurs droits, ainsi que la sauvegarde de la famille et l'amélioration du bien-être familial, seront poursuivis et renforcés.

Au niveau diplomatique, le Gouvernement poursuivra, sous l'autorité du Président de la République, le renforcement de

la présence et de la participation de notre pays au niveau international, tout en défendant ses intérêts et en soutenant les causes justes, contribuant ainsi à l'instauration de la paix et de la sécurité au niveau régional et mondial. Notre engagement sera maintenu pour assurer un suivi attentif, fournir une assistance adéquate et offrir un encadrement soutenu à nos communautés à l'étranger, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie à l'étranger et de faciliter leur accès à leurs droits de citoyens. La création d'un nouveau département dédié à nos citoyens à l'extérieur en est une parfaite illustration.

D'autre part, les efforts de renforcement, de modernisation et de professionnalisation des capacités opérationnelles de nos forces armées et de sécurité seront poursuivis, dans le but d'accroître leurs moyens et champs d'intervention, ainsi que leur adaptation aux nouveaux défis liés à l'évolution de la société et au contexte géopolitique.

Le Gouvernement poursuivra son engagement, dans le domaine des affaires islamiques, pour promouvoir et diffuser les enseignements de l'islam et ses valeurs de tolérance. Il continuera à démanteler le discours de l'extrémisme afin de préserver la paix sociale.

Le Gouvernement restera toujours fidèle, devant ALLAH le Tout-Puissant et devant le peuple, à tout ce qui est relatif à sa mission de préservation de nos valeurs sacrées. Il assumera toujours, ce faisant, et pleinement, ses responsabilités pour défendre les symboles de la Oumma islamique, et s'élèvera avec vigueur contre toute offense à la personne de notre Prophète SAWS, dont la défense est une partie intégrante de la protection de notre existence-même et de notre identité globale.

Les mosquées continueront à bénéficier d'une attention particulière à travers leur construction et leur entretien, et la poursuite de la prise en charge de ceux qui en ont la charge. Aussi, les améliorations se poursuivront pour rapprocher les services rendus aux pèlerins, le fonds de collecte de la Zakat sera opérationnalisé et le rôle de la Fondation Elawghaf sera renforcé afin qu'elle puisse contribuer - de manière efficace - à promouvoir la solidarité sociale avec les groupes vulnérables.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,
La sécurité des citoyens et de leurs biens est une priorité absolue pour le Gouvernement qui ne ménagera aucun effort pour l'assurer, et pour faire face aux nouveaux défis liés à la croissance des villes et au changement des voies et des moyens du crime sous toutes ses formes. Ainsi, à la suite des évènements récents des dispositions fermes ont été prises et continueront à l'être pour renforcer la sécurité intérieure et contenir toutes les formes de crimes d'où qu'ils viennent.

Pour faire face aux risques posés par les produits psychotropes, le Gouvernement continuera à prendre les mesures nécessaires pour d'une part endiguer la consommation de la drogue chez les jeunes, et d'autre part, œuvrer pour l'éradication de la dépendance et de ses répercussions.

Sur le plan politique, le Gouvernement continuera à renforcer l'apaisement du climat politique instauré par le Président de la République, dans le but de tirer le meilleur profit de toutes les compétences nationales et de se concentrer sur les problématiques prioritaires. Ce qui s'est traduit par la large concertation entre les acteurs politiques qui a abouti à

l'organisation des dernières élections locales et législatives. Cette vision qui se poursuivra, consacrera l'engagement de « préserver l'unité nationale, la dignité, la liberté et l'égalité de tous les citoyens quel qu'en soit le prix », comme la dit le Président de la République.

La participation de la société civile et des médias dans nos stratégies de développement sera renforcée, en accordant une attention continue aux espaces d'échange, aux programmes de formation et aux moyens de communication adaptés. Le soutien aux organisations de la société civile et aux médias pour renforcer leur rôle, sera maintenu. Parallèlement, le droit d'accès à l'information sera promu en élargissant la couverture médiatique du service public de la radio et de la télévision nationales.

Conscient de l'importance et de la pertinence de la gouvernance locale, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Décentralisation et de Développement local, à travers l'opérationnalisation du Haut Conseil de la Décentralisation, l'adoption d'un nouveau cadre de la déconcentration, la révision de l'ordonnance relative à l'organisation de l'administration territoriale et de ses textes d'application, ainsi que la réorganisation des structures de la wilaya.

Le Gouvernement intensifiera les actions de développement du service public pour rapprocher l'administration du citoyen. Car il n'est plus acceptable, selon les termes mêmes du Président de la République, que l'administration ne soit pas proche du citoyen, plus à son écoute, plus présente pour lui répondre et pour résoudre ses problèmes : « un citoyen doit pouvoir effectuer ses démarches administratives avec souplesse et aisance, obtenir les informations et les

explications dont il a besoin et accéder diligemment et dignement à ses droits du seul fait de sa qualité de citoyen ». Le rapprochement du service public du citoyen demeure donc une priorité absolue du Gouvernement. En conséquence, l'administration sera professionnalisée et ses actes orientés vers les démarches qui garantissent l'égalité d'accès aux services, qui respectent les principes de transparence et de bonne gouvernance, qui restaurent les valeurs du travail et le respect du mérite et du droit.

Dans le cadre de la politique de modernisation de la fonction publique, le Gouvernement poursuivra les réformes relatives au statut des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif, au statut spécial pour les membres des corps de contrôle, et au statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ; ainsi qu'aux régimes de pension au niveau de la caisse de retraite, et de contractualisation dans la fonction publique.

La législation sociale connaîtra, pour sa part, l'adoption des principaux textes d'application du code du travail ainsi que la modernisation du code juridique régissant le régime de sécurité sociale.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,

Les enseignements tirés de la dernière crise sanitaire mondiale et du conflit en Ukraine nous incitent davantage à de bonnes gouvernances économique, financière et monétaire et à construire une économie résiliente, orientée vers l'émergence.

Le Gouvernement poursuivra les politiques économiques visant à stimuler la reprise économique et garantir une plus grande stabilité macroéconomique, en optimisant les dépenses dans les domaines de la protection sociale et des infrastructures, en ligne avec la SCAPP. Il continuera à mettre en œuvre des mesures de redressement à court terme, en les accompagnant d'un programme de réformes structurelles échelonnées et hiérarchisées.

Dans le domaine des finances publiques, les réformes seront axées sur la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement de la gestion des finances publiques, cela implique une amélioration de la gestion budgétaire, une augmentation des recettes intérieures et une plus grande efficacité des dépenses publiques. C'est ainsi que seront poursuivies les réformes tendant à la responsabilisation des gestionnaires, la simplification des procédures budgétaires, l'introduction d'indicateurs de suivi de l'exécution des lois de finances. Le Gouvernement s'engage à maintenir une politique d'endettement prudente visant à assurer la soutenabilité à long terme et à renforcer la transparence dans la gestion de la dette.

La politique monétaire restera prudente afin de maîtriser les pressions inflationnistes. Les progrès en matière de stabilité et de développement du secteur financier seront consolidés et renforcés.

Le Gouvernement s'engage, par ailleurs, en matière de lutte contre la corruption, à mener un travail institutionnel

efficace, par lequel les ressources de l'État seront préservées, et les personnes incriminées sanctionnées conformément aux textes en vigueur. Dans ce cadre, la stratégie nationale de lutte contre la corruption sera opérationnalisée et les réformes visant la professionnalisation des organes de contrôle mis en place.

Il poursuivra ses efforts pour surmonter les obstacles entravant l'émergence d'une économie ouverte, diversifiée, génératrice d'emplois et de valeur ajoutée. Dans cette perspective, il continuera à promouvoir un environnement propice pour renforcer la gouvernance et la transparence, encourager l'investissement privé, libérer les initiatives et exploiter le potentiel économique national. Il maintiendra le soutien et l'accompagnement aux initiatives privées pour la réalisation de projets en partenariat public-privé dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, les infrastructures et l'énergie.

En termes de gouvernance environnementale, notre pays est confronté à une augmentation marquée de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au climat. Ces événements ont un impact significatif sur la stabilité économique et la croissance. Par conséquent, il devient essentiel de répondre aux besoins importants en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts.

L'adaptation sera renforcée, en mettant en place des fermes communautaires, en valorisant la transformation des produits forestiers non ligneux, en aménageant les zones

humides et en accroissant nos capacités de stockage en denrées alimentaires. Aussi notre potentiel national des énergies propres sera valorisé à travers la mise en œuvre de projets axés sur l'hydrogène vert, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Les mesures d'atténuation envisagée permettront de reboiser des milliers d'hectares et de promouvoir de techniques innovantes respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,

Le Gouvernement est résolument engagé, dans le cadre de la diversification de l'économie, à tirer le meilleur profit des secteurs porteurs tels que les services, les mines, le pétrole et le gaz, la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, le Gouvernement s'engage à poursuivre l'objectif de développement équilibré de nos territoires et de nos villes, tout en rénovant et en améliorant leur productivité et offrant aux populations des services urbains de qualité et des offres d'habitats décents.

Le Gouvernement continuera à accorder une grande attention à la création de villes dynamiques qui répondent aux besoins fondamentaux des habitants, en mettant un fort accent sur la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes. Les plans de lotissement seront généralisés pour toutes nos grandes villes afin de favoriser la croissance

harmonieuse des zones urbaines et résoudre les problèmes liés à la propriété foncière. Des efforts considérables continueront à être également menés pour mettre fin à l'occupation illégale des terrains et améliorer les conditions de vie dans les quartiers périphériques. Parallèlement, les efforts destinés à résoudre les litiges fonciers et à garantir des titres de propriété définitifs aux familles concernées seront poursuivis.

Des mesures adéquates seront prises pour adapter les mécanismes législatifs et réglementaires aux besoins actuels, notamment par la révision du code de l'urbanisme, la création d'un cadre juridique pour la copropriété et la colocation, ainsi que la mise en place d'un fonds pour l'habitat.

Pour le secteur des mines, comme pour celui du pétrole, la priorité de l'action du Gouvernement sera de maximiser les profits tirés de leur exploitation et d'améliorer l'attractivité du pays pour l'investissement direct étranger.

Des efforts importants ont été consentis et continueront à l'être pour améliorer le cadre de vie et les conditions d'exercice de l'activité minière artisanale, qui joue un rôle essentiel dans la résorption du chômage, notamment chez les jeunes. Cependant, cette activité commence à soulever de graves problèmes environnementaux et sanitaires dans notre pays, le Gouvernement prendra les mesures adéquates de sensibilisation sur le danger lié à la manipulation des produits chimiques sur la santé, sur les conséquences de la pollution et de la dégradation des sols et des écosystèmes.

Des efforts seront ainsi menés pour renforcer le dispositif répressif contre l'orpaillage illégal et de la recherche de solutions innovantes d'exploitation et de traitement de l'or artisanal.

Sur le plan de la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures, dans un contexte marqué par un lourd héritage en termes d'insuffisance et de vétusté des capacités de stockage de ces produits, des solutions seront mises en œuvre pour combler rapidement le déficit des capacités de stockages du pays. D'autre part, le Gouvernement accélèrera la réforme du mode d'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en gaz butane, en vue d'en assurer la sécurité.

Dans le domaine de la pêche, le potentiel de développement associé à l'économie maritime sera davantage mobilisé et valorisé, afin d'accroître les performances de notre économie bleue. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions visant la préservation des ressources halieutiques et de leur environnement marin et côtier, et le développement des chaînes de valeur pour une intégration accrue du secteur à l'économie nationale. Les infrastructures portuaires seront développées et opérationnalisées et les activités connexes encouragées et promues. Des efforts conséquents seront également consentis en faveur de la promotion d'une pêche continentale pérenne et respectueuse de l'environnement.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,

L'autonomie alimentaire représente une priorité absolue, voire une action vitale pour notre pays. Pour cela, un ensemble de réformes sera initié pour mieux recadrer les missions des institutions du secteur, optimiser l'utilisation de leurs ressources et renforcer leurs capacités d'intervention.

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra les activités et programmes engagés, notamment en ce qui concerne la construction de barrages, l'aménagement, la réhabilitation et l'entretien des différentes zones, superficies agricoles et axes hydrauliques au niveau des wilayas du pays. Les efforts déjà engagés dans le domaine de la protection des cultures, du désenclavement et de l'électrification des zones de production et d'approvisionnement en intrants agricoles seront poursuivis.

Des efforts importants seront déployés pour promouvoir l'intensification et la diversification agricole. Cela se fera par l'accompagnement et l'encouragement des activités engagées dans le domaine des cultures maraîchères, céréalières et fourragères ainsi que pour le développement de l'agro- industrie, qui sont des leviers essentiels pouvant répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire.

Concernant l'élevage, le Gouvernement focalisera son action sur les axes d'intervention liés à l'accroissement de la productivité et des productions animales par la promotion des chaînes de valeur, la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage, l'amélioration de la qualité des produits mis sur le

marché à travers le contrôle de qualité et de salubrité ; et l'amélioration et le renforcement du cadre légal et institutionnel, avec une implication accrue du secteur privé. Tout cela, avec une mention particulière aux filières laitière et celles des viandes rouges et volailles.

Au chapitre du commerce, le Gouvernement continuera l'effort de surveillance des prix et la régulation du marché ainsi que l'instauration d'un système adéquat pour la vérification de la conformité des produits importés et la mise en place d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur. Il assurera également l'approvisionnement régulier du marché en denrées de première nécessité en garantissant la concurrence loyale conformément à la loi organisant la liberté des prix et la concurrence.

Une attention particulière continuera à être accordée à la réorganisation des industries agroalimentaires et des zones industrielles, la mise en œuvre de la stratégie nationale d'industrialisation, la redynamisation de l'agence nationale de sécurité sanitaire des produits alimentaires, et l'opérationnalisation de l'Office national pour la normalisation et la promotion de la qualité.

En raison de son impact direct sur le développement économique local et national, l'artisanat revêt une importance significative. Il fournit des moyens de subsistance à de nombreuses personnes et présente un potentiel économique considérable. C'est précisément dans cette optique que le projet du grand village artisanal de Nouakchott, actuellement en construction, a été conçu. Dans

cette perspective, des initiatives spécifiques visant à soutenir directement les artisans locaux seront lancées.

S'agissant du tourisme, après avoir été fortement impacté ces dernières années, la priorité demeure la diversification, la promotion et modernisation de l'offre touristique en général, en créant des synergies entre les différents produits.

L'emploi est au centre des préoccupations du Gouvernement, notamment celui des jeunes. A cet effet, l'efficacité des dispositifs existants sera renforcée et les efforts déployés pour accroître la contribution des secteurs productifs à l'emploi. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi, à l'opérationnalisation du Fonds National de l'Emploi et à l'amélioration de l'accès au crédit pour les micros, petites et moyennes entreprises grâce à l'accélération de l'opérationnalisation du fonds de garantie.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,
Une croissance économique forte, durable et inclusive reste tributaire de la disponibilité d'infrastructures de qualité couvrant tout le territoire national, dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'eau et du numérique.

Dans le domaine de l'énergie, l'action du Gouvernement portera, en priorité, sur l'amélioration de l'accès des citoyens et des acteurs économiques à l'électricité, à travers la mise en œuvre d'un programme d'électrification rurale ambitieux dans différentes wilayas, l'interconnexion des grandes zones économiques du pays et la construction de nouvelles

centrales électriques pour renforcer et diversifier l'offre d'électricité.

Dans un vaste pays comme le nôtre, le développement d'une offre de transports diversifiée permettant de promouvoir les échanges, de réduire les coûts de transport et de renforcer la compétitivité de l'économie constitue une priorité stratégique nationale. C'est ainsi que le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes et actions visant la réorganisation, la réglementation et la modernisation du secteur, le développement et l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures terrestres, aéroportuaires et portuaires.

Au niveau urbain, l'Etat s'attachera à améliorer la mobilité dans les grands centres urbains, particulièrement à Nouakchott où un plan, à l'horizon 2026, est en cours de mise en œuvre avec l'aménagement des axes majeurs de circulation et la modernisation de la flotte de véhicules de transport urbain.

La mise en place d'une politique de gestion durable de l'eau constitue une priorité absolue. Cette politique sera basée sur une exploitation rationnelle des eaux de surface et une meilleure préservation des eaux souterraines pour les générations à venir. A ce titre, le Gouvernement poursuivra l'exécution des grands projets structurants et des programmes pour l'alimentation en eau de plusieurs dizaines de localités sur tout le territoire national. La potabilisation des eaux de surface, le dessalement de l'eau de mer et la construction de retenues d'eau seront les actions à renforcer

en vue d'une maîtrise efficiente de la ressource en eau.

En ce qui concerne l'assainissement, les efforts seront focalisés sur le développement d'une offre adéquate en milieu urbain, à travers la construction de nouveaux réseaux et l'extension des réseaux existants. Les réalisations dans le domaine de l'assainissement rural seront renforcées et élargies en vue de la préservation de notre environnement.

Afin de mettre à profit la révolution numérique et maximiser ses dividendes sur notre économie, le Gouvernement fera de la transformation numérique le levier principal du changement de notre administration, pour rendre ses services plus performants, plus proches et plus accessibles aux citoyens. Dans ce sens, seront adoptées et mises en œuvre les stratégies et mesures relatives à la généralisation des infrastructures numériques, à la sécurité numériques, aux services de l'e-Gouvernement et à la protection de données à caractère personnel.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,

Facteur essentiel de développement et de croissance économique, le capital humain continuera à faire l'objet d'une attention particulière. Les actions visant à mettre à niveau notre système éducatif et sanitaire seront poursuivies et accélérées à tous les niveaux, afin d'accompagner les transformations en cours sur le plan économique et social. Les jeunes seront privilégiés dans ce cadre.

Des efforts importants seront ainsi déployés pour renforcer, mieux encadrer et élargir l'enseignement préscolaire, afin

qu'il joue le rôle qui lui revient dans la préparation des enfants à la vie d'ensemble et à aborder l'enseignement primaire dans les meilleures conditions.

Dans le même ordre d'idées, les Mahadras, pilier central du système éducatif national et rempart pour la préservation de notre identité nationale inclusive, continueront à bénéficier de l'appui nécessaire à la consolidation et à la modernisation de leurs enseignements. Aussi les adultes analphabètes bénéficieront des connaissances et des compétences qui favoriseront leur intégration dans la vie sociale et économique.

Avec l'entrée en vigueur de la loi d'orientation sur l'éducation nationale, l'année dernière, fruit d'une large concertation, le Gouvernement est engagé à réaliser une réforme en profondeur du système éducatif national, et fera de l'Ecole républicaine un vecteur d'intégration sociale, d'authenticité et de progrès. C'est ainsi que les mesures décisives pour favoriser l'accès égalitaire à un système éducatif de qualité à tous les niveaux de l'enseignement seront renforcées et leur mise en œuvre accélérée.

Au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire, la politique du Gouvernement vise à garantir à tous les enfants une éducation de base complète et de bonne qualité. En termes d'accès aux services éducatifs, le Gouvernement continuera les recrutements massifs des enseignants, le renforcement de leurs compétences et l'amélioration de leurs conditions de travail. Il poursuivra également la construction des infrastructures scolaires sur tout le territoire

national.

Au plan de la formation professionnelle, les efforts se focaliseront sur l'élargissement de l'offre, la construction et la réhabilitation des centres de formation professionnelle et technique, et la mise à niveau de programmes capables de répondre aux besoins de l'économie nationale ; ainsi que le renforcement du lien entre le secteur privé et les centres de formation professionnelle, pour mieux satisfaire la demande du marché du travail.

En matière d'enseignement supérieur, le Gouvernement poursuivra les efforts visant la création de nouvelles filières d'enseignement dans les domaines du commerce, de la gestion, des sciences politiques, du journalisme et des études pharmaceutiques, ainsi que la restructuration de certains établissements existants et la création de nouvelles universités pour accueillir les nouveaux bacheliers.

Le Gouvernement accorde une grande importance à la recherche scientifique afin de stimuler le développement économique et social. Le secteur connaîtra une forte impulsion à travers la redynamisation des structures de recherche et de formation doctorale, en plus de la mise en place effective du fonds de la recherche scientifique.

Dans le domaine de la santé, le Gouvernement œuvrera, sur la base des efforts exceptionnels consentis ces trois dernières années dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid 19, à rapprocher davantage les services de santé des populations les plus vulnérables, et à mettre en place un

système de santé moderne, entreprenant, performant et accessible à l'ensemble de la population.

Cela se traduira par des investissements dans l'extension de l'offre des services de santé, l'accès aux médicaments de qualité, le renforcement des capacités des personnels médical et paramédical et l'amélioration de leurs conditions de travail, en plus du renforcement des efforts pour la mise en place d'une Couverture Maladie Universelle pour les secteurs formel et informel.

Conscients que l'avenir d'un pays est tributaire de l'implication effective de sa jeunesse dans l'effort de construction nationale, nous saurons tirer le meilleur parti des énergies créatrices de nos jeunes, en tant qu'acteurs authentiques sur lesquels est fondé l'espoir de réaliser nos aspirations au progrès et à la prospérité.

A cet effet, la stratégie nationale de la jeunesse axée sur l'autonomisation, l'employabilité et la participation citoyenne sera finalisée ; et des efforts seront consentis afin d'aider les jeunes à mieux s'insérer dans la vie professionnelle pour limiter de façon tangible leur migration à l'extérieur en adoptant une approche intégrée, comprenant : le renforcement de l'économie domestique et la sensibilisation sur les opportunités locales, la création d'emplois et d'opportunités économiques dans le pays, l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité y compris la formation professionnelle adaptée et la sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière.

Dans cette optique, les efforts seront orientés vers

l'aménagement et la mise à niveau des infrastructures de jeunesse, l'organisation d'activités socio-éducatives et de campagnes de sensibilisation portant sur les risques auxquels sont confrontés les jeunes, et l'élaboration d'une loi régissant le volontariat.

Le Gouvernement continuera à apporter un soutien actif aux associations de jeunesse et de sports. Les textes réglementaires régissant le Sport seront révisés pour en favoriser le développement. Le programme de construction, de maintenance et de développement des infrastructures de jeunesse, de sport et de loisirs seront poursuivis. Le plan de soutien aux académies sportives et au développement des jeunes talents sera accéléré.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,
Notre identité culturelle, par sa richesse et sa diversité, constitue notre force et notre fierté, elle nous permettra de bâtir ensemble un avenir meilleur pour nos générations futures

C'est dans ce cadre que le Gouvernement poursuivra les réformes relatives à la valorisation et à la promotion de notre patrimoine culturel et artistique, de nos valeurs nationales et communes et de nos traditions.

La cohésion sociale et l'unité nationale constituent, pour le Gouvernement, un levier essentiel pour la mise en œuvre de la vision clairvoyante du Président de la République qui considère qu' « Il est grand temps ... de rompre définitivement avec les préjugés et les images stéréotypées qui sont en porte-à-faux avec la réalité, et en flagrante

contradiction avec les préceptes de la Charia et les règles du droit, tout comme elles fragilisent la cohésion sociale et l'unité nationale et handicapent le changement des mentalités qu'édicte la notion de l'Etat de droit et le concept de citoyenneté. »

Dans cette optique, l'appel de Diéol a été lancé par SEM le Président de la République, invitant les citoyens à adhérer à une dynamique nationale inclusive fondée sur les valeurs de notre religion et sur les principes de développement harmonieux et solidaire.

Pour ce faire, le Gouvernement continuera, la mise en œuvre du Plan « INSAF » du Président de la République et l'exécution de ses programmes sociaux focalisés sur la lutte contre l'exclusion, la protection des couches défavorisées, la prise en charge des indigents et le soutien aux ménages vulnérables sur toute l'étendue du territoire national.

Dans cette optique, il continuera le soutien aux couches vulnérables et à la généralisation de la prise en charge de tous les malades indigents et à améliorer la couverture de l'assistance sociale aux personnes vulnérables, ainsi que la protection et le soutien des personnes handicapées. Il mettra à la disposition de ces personnes des projets générateurs de revenus, des équipements techniques pour développer leurs activités et des boutiques communautaires ; en plus des programmes de cash transferts, des distributions alimentaires gratuites et des boutiques Temwine. Il continuera à subventionner les intrants agricoles et les aliments pour bétail en cas de nécessité.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés,

Cette vision du Président de la République ne pourra se concrétiser sans la prise en compte des défis majeurs auxquels le Gouvernement envisage de s'y attaquer pleinement, à savoir : le dysfonctionnement de l'administration et l'inadéquation entre les formations habilitantes et la demande du marché du travail. S'ajoute à cela un environnement particulièrement hostile, et des menaces imprévisibles liées plus particulièrement à des facteurs exogènes.

Cependant, la volonté et la détermination du Président de la République, les opportunités prometteuses qu'offrent nos secteurs productifs, ainsi que les avantages attendus du dividende démographique, nous permettent d'être confiants, et d'espérer un développement rapide et un avenir meilleur pour notre pays.

Pour le court terme, le Gouvernement s'attèlera à :

- Intensifier les actions pour faire avancer rapidement la concrétisation de l'école républicaine dont la première année a été une réussite ;
- Continuer à mettre en œuvre le plan d'actions sur l'équité, la citoyenneté et la cohésion sociale, connu sous le nom de "Plan INSAF" du Président de la République ;
- Rapprocher davantage l'administration des citoyens par l'usage des outils numériques ;
- Œuvrer à assurer l'autosuffisance en produits alimentaires de base ;

- Atténuer la migration irrégulière des jeunes à l'étranger ;
- Accélérer le rythme d'exécution des projets et programmes.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Députés, Telles sont les grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour poursuivre l'exécution du programme du Président de la République, Son Excellence M. Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, visant à bâtir un Etat de droit, fort et moderne, juste et équitable, dans lequel tous les citoyens jouissent de leurs droits dans la dignité et sans discrimination aucune.

Ce programme qui vous est soumis est axé sur le renforcement et l'approfondissement des acquis de quatre années de ce quinquennat, et la prise en compte des priorités nouvelles nées de la conjoncture nationale et régionale.

Aussi, ai-je l'honneur d'engager, conformément à la constitution, la responsabilité du Gouvernement sur la base du présent programme, que je vous demande de soutenir, pour donner un nouvel élan vers plus de progrès, de prospérité et de stabilité à notre pays.

"وَقُلْ اَعْمَلُوا فَسَيَرَى اللّٰهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ".
صدق الله العظيم